



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Carcassonne, le 29 novembre 2018

AIDE EXCEPTIONNELLE aux CONTRATS AIDES **Pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle après** **les inondations du 15 octobre 2018**

Pour soutenir les 204 communes reconnues en état de catastrophe naturelle après les inondations du 15 octobre 2018, l'État a décidé de porter à 80% le taux de prise en charge en contrat aidé.

Cette aide exceptionnelle portera sur un volume de 200 contrats et sera accordée aux PEC (Parcours Emploi Compétences) signés par les communes et les associations entre le 3 décembre 2018 et le 2 mars 2019.

Les employeurs habituels des contrats aidés sont invités à s'adresser aux prescripteurs du Service Public de l'Emploi : Missions Locales, Cap Emploi, Pôle Emploi.

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



www.aude.gouv.fr

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



www.aude.gouv.fr